

Formation Accompagnant Educatif et Social

Affaire suivie par Cindy MANGUIN

Tel : 06 20 16 03 63

Mel : cindy.manguin@ac-nantes.fr

Règlement de candidature et de sélection à l'entrée en formation d'Accompagnant Educatif et Social

Vous retrouverez dans ce document les informations relatives à la sélection à l'entrée en formation d'Accompagnant Educatif et Social et les modalités d'organisation et d'accès à cette formation :

- Le calendrier prévisionnel ;
- Les conditions d'accès à la formation ;
- La publication des résultats de la sélection à l'entrée en formation ;
- La validité des épreuves de sélection ;
- Les conditions d'admission définitive ;
- L'organisation de la formation ;
- La certification des stagiaires ;
- Annexe 1 – Les allègements et les dispenses.

Calendrier prévisionnel de sélection

INSCRIPTION ET SÉLECTION

Ouverture des inscriptions et de la sélection	Lundi 13 janvier 2025
Date limite de dépôt d'un dossier de candidature	Vendredi 25 avril 2025 Cachet de la poste faisant foi
Envoi des convocations (Oral d'admission et/ou entretien de positionnement)	Après étude du dossier de candidature

ORAL D'ADMISSION

Epreuve orale et/ou entretien de positionnement	Les 12, 13, 14 et 15 mai 2025
Résultats	Affichage des résultats d'admission et publication sur le site internet de l'établissement après la délibération de la commission d'admission et envoi d'un courriel à tous les candidats.

RENTREE 2025

Selon les directives des autorités régionales.

Nombre de places disponibles : **21**

Conditions d'accès à la formation

La formation est accessible sans condition de diplôme.

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature (cf. Annexe 1 du présent règlement) :

- Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V de l'Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social ;
Ces candidats peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences.
- Les lauréats de l'Institut de l'engagement ;
- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles ;
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'État d'aide psychopédagogique ou du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale ;
- Les candidats ayant bénéficié d'une formation, dont le cadre est défini dans l'instruction interministérielle n° DGCS/SD4A/DGEFP/2021/72 du 1^{er} avril 2021 relative à l'accompagnement des employeurs pour recruter des demandeurs d'emploi ou des salariés en reconversion professionnelle [...] comme prévu par l'alinéa 6 de l'article 2 de l'arrêté du 30 août 2021 relatif au DE AES, modifié par l'arrêté du 28 février 2022.

Ces candidats bénéficient d'un entretien de positionnement avec l'établissement de formation.

En cas de saturation des places disponibles par des candidats relevant de ces cinq situations, l'établissement de formation pourra retenir en priorité les candidats ayant acquis l'un des titres ou diplômes mentionnés par ordre d'ancienneté de leur délivrance.

L'admission en formation conduisant au diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et Social est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès de l'établissement de formation.

Pour toutes les autres situations, une commission d'admission procède à la sélection des dossiers des candidats au regard notamment de la qualité de leur parcours de formation antérieure, de leurs aptitudes et de leurs motivations. Les candidats dont le dossier de candidature a été retenu présentent une épreuve orale d'admission.

L'épreuve orale d'admission consiste en un oral de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale. A l'issue de cette épreuve, les candidats sont classés par ordre de mérite.

Résultats des épreuves de sélection

La commission d'admission composée est du chef d'établissement, de la responsable de la formation et d'un professionnel exerçant dans l'un des organismes ou structures d'accueil en stage.

À l'issue des épreuves, cette commission établira deux listes :

- Une liste principale d'admission comportant le nom des candidats ayant obtenu la meilleure note ;
- Une liste complémentaire de candidats classés par ordre décroissant selon la note obtenue.

Ces listes seront affichées sur le panneau à l'extérieur de l'établissement et publiées sur le site internet du Lycée Professionnel Simone Veil (cette dernière publication est conditionnée à l'autorisation de chaque candidat) à l'adresse suivante :

<https://simone-veil.paysdelaloire.e-lyco.fr/formations/accompagnant-educatif-et-social-ex-amp/>

Les candidats seront aussi avisés par courriel de leurs résultats.

Les candidats admis sur liste principale et sur liste complémentaire auront 72 heures après affichage des résultats pour confirmer par courrier ou courriel, leur souhait d'entrer en formation.

À défaut ils seront considérés comme ayant renoncé à leur admission ou à leur rang sur la liste complémentaire. Leur place sera alors proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

La liste des candidats admis en formation est adressée au Préfet de Région dans le mois qui suit l'entrée en formation.

Validité des épreuves de sélection

Les résultats de l'admission en formation ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle cette sélection a été réalisée. Cependant, les candidats en congé de maternité, paternité ou adoption, ou dont la demande de mise en disponibilité a été refusée ou disposant d'un congé de garde d'un de ses enfants, âgé de moins de quatre ans bénéficient de droit d'un report d'admission limité à deux ans.

Un report d'admission pour la même période, est accordé de droit en cas de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale ou de refus de l'employeur ou du financeur d'une demande de projet de transition professionnelle ou de congé de formation professionnelle.

En outre, en cas de maladie, d'accident, ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le directeur de l'établissement.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa formation trois mois avant la date de l'entrée en formation.

Le report est valable pour l'établissement dans lequel le candidat avait été précédemment admis.

Obligation vaccinale

Une attestation médicale de votre médecin certifiant de la validité de vos vaccins obligatoires est demandée pour l'intégration au sein de la formation.

Nous attirons votre attention sur le fait que certains établissements d'accueil en immersion professionnelle peuvent demander des vaccinations complémentaires, Hépatite B, COVID...

Seule la décision du candidat détermine le souhait ou non de ces vaccinations non obligatoires.

Organisation de la formation

Elle comprend un total de **1407 heures de formation** dont 546 heures de formation théorique, 21 heures consacrées à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU2) et de 840 heures de formation pratique (stages).

L'évaluation des compétences acquises par les candidats est effectuée tout au long de leur parcours de formation par les établissements de formation et les lieux de stages, selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de certification.

Le référentiel de certification est organisé selon cinq domaines de formation (DF) auxquels sont associés cinq blocs de compétences composant le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.

Formation théorique par domaine de formation :

- **DF 1 Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne.**
▶ 112 heures d'enseignement
- **DF 2 Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.**
▶ 91 heures d'enseignement
- **DF 3 Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne.**
▶ 105 heures d'enseignement
- **DF 4 Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention.**
▶ 147 heures d'enseignement
- **DF 5 Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne.**
▶ 91 heures d'enseignement

La formation pratique est répartie de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des blocs de compétences et donne lieu à une évaluation par les sites qualifiants.

Les sites qualifiants font l'objet d'une procédure de reconnaissance par les établissements de formation. Une convention conclue entre le site qualifiant et l'établissement de formation précise les engagements réciproques des signataires tant sur le caractère qualifiant du site que sur les conditions matérielles d'accueil du stagiaire.

Pour un parcours complet, la formation pratique de 840 heures (24 semaines) est répartie sur 3 stages couvrant les cinq blocs de compétences.

Pour un parcours partiel, la durée de la formation pratique varie en fonction du nombre de blocs de compétences à valider. Pour un bloc de compétences, la durée de la formation pratique s'élèvera à 168 heures. En parcours partiel, le stagiaire devra effectuer à minima un stage dont la durée varie en fonction du nombre de blocs à acquérir.

Chaque stage doit faire l'objet d'une évaluation.

La certification des stagiaires

Chaque bloc de compétences doit être validé séparément. Un bloc de compétences est validé lorsque le stagiaire remplit deux conditions :

1. Obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc de compétences ;
2. Acquérir à la fin de son parcours de formation pratique, toutes les compétences portées par le référentiel de compétences.

L'établissement de formation propose des adaptations pédagogiques aux stagiaires qui n'ont pu acquérir toutes les compétences lors des périodes de formation pratique.

L'acquisition de ces compétences est attestée par le livret de formation et répertoriée par la fiche de synthèse sur les compétences acquises par le stagiaire, en stage ou par adaptation pédagogique.

Axelle SOUFFACHE
Directrice de l'établissement de formation



Pour tout renseignement complémentaire merci de contacter le secrétariat de la formation :

Mme Claude MALTIS
Secrétaire de la formation d'Accompagnant Educatif et Social
Tél : 02 41 66 80 31 (lundi et mercredi)
Mél : secretariat.0490005p@ac-nantes.fr

Formation Accompagnant Educatif et Social

Affaire suivie par Cindy MANGUIN

Tel : 06 20 16 03 63

Mel : cindy.manguin@ac-nantes.fr

Annexe 1

► Allègements et dispenses de formation

Allègements et dispenses de formation

Le diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social est accessible pour les candidats ayant validé un ou plusieurs domaines de compétences du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale, du diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique ou du diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Les domaines de compétences acquis précédemment seront pris en compte par l'application du tableau de correspondance indiqué ci-dessous :

DEAES relevant des nouvelles dispositions de l'article D.451-88. du CASF	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5
DEAES relevant du décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016	DC2		DC4	DC1	Pas de correspondance
DEAMP	DC2 + DC4		DC3	DC1 + DC5	
DEAVS	DC2	DC4	DC3	DC1 + DC5	

Les correspondances entre domaines de compétences et blocs de compétences donnent lieu à des dispenses de formation et de certification.

Aucune correspondance n'est faite avec le bloc de compétences n°5. Le candidat devra suivre l'intégralité de la formation rattachée à ce bloc de compétences, présenter l'épreuve de certification relative à ce bloc et valider la formation pratique correspondante.

Tableaux des allègements et dispenses de formation en fonction des diplômes ou titres précédemment obtenus

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif Et Social (Version 2021)	Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (Version 2016)	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale	Diplôme d'Etat d'Aide Médicopsychologique	Diplôme d'Etat d'Assistant Familial	Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (Ancienne Version)	Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (Nouvelle Version)	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (Ancienne Version)	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (Nouvelle Version)
Ministère des Solidarités et de la Santé	Ministère des Solidarités et de la Santé	Ministère des Solidarités et de la Santé	Ministère des Solidarités et de la Santé	Ministère des Solidarités et de la Santé	Ministère des Solidarités et de la Santé	Ministère des Solidarités et de la Santé	Ministère des Solidarités et de la Santé	Ministère des Solidarités et de la Santé
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation		Allègement de formation
Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (version 2021)	Titre pro Assistant de Vie aux Familles (Version 2021)	Titre pro Assistant de Vie aux Familles spécialité CCS	Titre pro d'Agent de Service Médico-social	BEP Carrières Sanitaires et Sociales	Brevet d'aptitude professionnelle Accompagnement Soins et Services à la Personne	CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif	CAP Petite Enfance	CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance
Ministère des Solidarités et de la Santé	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation			
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation			
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention							Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (version 2021)	Mention complémentaire Aide à domicile	Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien	Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport mention Animateur d'activités et de vie quotidienne	BEP agricole Services aux Personnes	CAP agricole Service en Milieu Rural	CAP agricole Services aux Personnes et Vente en Espace Rural	Titre Professionnel Assistant de Vie Dépendance
Ministère des Solidarités et de la Santé	Ministère de l'Education Nationale	Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports	Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture	IPERIA
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification						Allègement de formation
Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification			

CALENDRIER PREVISIONNEL 2025-2026

Formations initiale & continue

2025												2026																							
Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet													
1	Ve		1	Lu	36	1	Me		1	Sa	Toussaint	1	Lu	49	1	Je	Jour de l'an	1	Di		1	Di		1	Me		1	Ve	Fête du Travail	1	Lu	23	1	Me	
2	Sa		2	Ma		2	Je		2	Di		2	Ma		2	Ve		2	Lu	6	2	Lu	10	2	Je		2	Sa		2	Ma		2	Je	
3	Di		3	Me		3	Ve		3	Lu	45	3	Me		3	Sa		3	Ma		3	Ma		3	Ve		3	Di		3	Me		3	Ve	
4	Lu	32	4	Je		4	Sa		4	Ma		4	Je		4	Di		4	Me		4	Me		4	Sa		4	Lu	19	4	Je		4	Sa	
5	Ma		5	Ve		5	Di		5	Me		5	Ve		5	Lu	2	5	Je		5	Je		5	Di	Pâques	5	Ma		5	Ve		5	Di	
6	Me		6	Sa		6	Lu	41	6	Je		6	Sa		6	Ma		6	Ve		6	Ve		6	Lu		6	Me		6	Sa		6	Lu	28
7	Je		7	Di		7	Ma		7	Ve		7	Di		7	Me		7	Sa		7	Sa		7	Ma	15	7	Je		7	Di		7	Ma	
8	Ve		8	Lu	37	8	Me		8	Sa		8	Lu	50	8	Je		8	Di		8	Di		8	Me		8	Ve	Fête de la Victoire	8	Lu	24	8	Me	
9	Sa		9	Ma		9	Je		9	Di		9	Ma		9	Ve		9	Lu	7	9	Lu	11	9	Je		9	Sa		9	Ma		9	Je	
10	Di		10	Me		10	Ve		10	Lu	46	10	Me		10	Sa		10	Ma		10	Ma		10	Ve		10	Di		10	Me		10	Ve	
11	Lu	33	11	Je		11	Sa		11	Ma	Armistice	11	Je		11	Di		11	Me		11	Me		11	Sa		11	Lu	20	11	Je		11	Sa	
12	Ma		12	Ve		12	Di		12	Me		12	Ve		12	Lu	3	12	Je		12	Je		12	Di		12	Ma		12	Ve		12	Di	
13	Me		13	Sa		13	Lu	42	13	Je		13	Sa		13	Ma		13	Ve		13	Ve		13	Lu	16	13	Me		13	Sa		13	Lu	29
14	Je		14	Di		14	Ma		14	Ve		14	Di		14	Me		14	Sa		14	Sa		14	Ma		14	Je	Ascension	14	Di		14	Ma	Fête nationale
15	Ve	Assomption	15	Lu	38	15	Me		15	Sa		15	Lu	51	15	Je		15	Di		15	Di		15	Me		15	Ve		15	Lu	25	15	Me	
16	Sa		16	Ma		16	Je		16	Di		16	Ma		16	Ve		16	Lu	8	16	Lu	12	16	Je		16	Sa		16	Ma		16	Je	
17	Di		17	Me		17	Ve		17	Lu	47	17	Me		17	Sa		17	Ma		17	Ma		17	Ve		17	Di		17	Me		17	Ve	
18	Lu	34	18	Je		18	Sa		18	Ma		18	Je		18	Di		18	Me		18	Me		18	Sa		18	Lu	21	18	Je		18	Sa	
19	Ma		19	Ve		19	Di		19	Me		19	Ve		19	Lu	4	19	Je		19	Je		19	Di		19	Ma		19	Ve		19	Di	
20	Me		20	Sa		20	Lu	43	20	Je		20	Sa		20	Ma		20	Ve		20	Ve		20	Lu	17	20	Me		20	Sa		20	Lu	30
21	Je		21	Di		21	Ma		21	Ve		21	Di		21	Me		21	Sa		21	Sa		21	Ma		21	Je		21	Di		21	Ma	
22	Ve		22	Lu	39	22	Me		22	Sa		22	Lu	52	22	Je		22	Di		22	Di		22	Me		22	Ve		22	Lu	26	22	Me	
23	Sa		23	Ma		23	Je		23	Di		23	Ma		23	Ve		23	Lu	9	23	Lu	13	23	Je		23	Sa		23	Ma		23	Je	
24	Di		24	Me		24	Ve		24	Lu	48	24	Me		24	Sa		24	Ma		24	Ma		24	Ve		24	Di		24	Me		24	Ve	
25	Lu	Journées 35 d'intégration	25	Je		25	Sa		25	Ma		25	Je	Noël	25	Di		25	Me		25	Me		25	Sa		25	Lu	Lundi de Pentecôte	25	Je		25	Sa	
26	Ma		26	Ve		26	Di		26	Me		26	Ve		26	Lu	5	26	Je		26	Je		26	Di		26	Ma		26	Ve	Adaptation pédagogique	26	Di	
27	Me		27	Sa		27	Lu	44	27	Je		27	Sa		27	Ma		27	Ve		27	Ve		27	Lu	18	27	Me		27	Sa		27	Lu	31
28	Je		28	Di		28	Ma		28	Ve		28	Di		28	Me		28	Sa		28	Sa		28	Ma		28	Je		28	Di		28	Ma	
29	Ve		29	Lu	40	29	Me		29	Sa		29	Lu	53	29	Je					29	Di		29	Me		29	Ve		29	Lu	Clôture	29	Me	
30	Sa		30	Ma		30	Je		30	Di		30	Ma		30	Ve					30	Lu	14	30	Je		30	Sa		30	Ma	27	30	Je	
31	Di					31	Ve					31	Me		31	Sa					31	Ma					31	Di				31	Ve		

BLOC 1
16 jours

BLOC 2
13 jours

BLOC 3
15 jours

BLOC 4
21 jours

BLOC 5
13 jours

STAGE 1
40 jours

STAGE 2
40 jours

STAGE 3
40 jours

AFGSU
3 jours

CONGES



77 rue de Salpinte
BP 61004
49015 ANGERS Cedex

Site : <https://simone-veil.paysdelaloire.e-lyco.fr/>



CALENDRIER PREVISIONNEL 2025-2026

Plan de formation & contrat de professionnalisation

2025													2026																						
Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
1	Ve		1	Lu	36	1	Me		1	Sa	Toussaint	1	Lu	49	1	Je	Jour de l'an	1	Di		1	Di		1	Me		1	Ve	Fête du Travail	1	Lu	23	1	Me	
2	Sa		2	Ma		2	Je		2	Di		2	Ma		2	Ve		2	Lu	6	2	Lu	10	2	Je		2	Sa		2	Ma		2	Je	
3	Di		3	Me		3	Ve		3	Lu	45	3	Me		3	Sa		3	Ma		3	Ma		3	Ve		3	Di		3	Me		3	Ve	
4	Lu	32	4	Je		4	Sa		4	Ma		4	Je		4	Di		4	Me		4	Me		4	Sa		4	Lu	19	4	Je		4	Sa	
5	Ma		5	Ve		5	Di		5	Me		5	Ve		5	Lu	2	5	Je		5	Je		5	Di	Pâques	5	Ma		5	Ve		5	Di	
6	Me		6	Sa		6	Lu	41	6	Je		6	Sa		6	Ma		6	Ve		6	Ve		6	Lu		6	Me		6	Sa		6	Lu	28
7	Je		7	Di		7	Ma		7	Ve		7	Di		7	Me		7	Sa		7	Sa		7	Ma	15	7	Je		7	Di		7	Ma	
8	Ve		8	Lu	37	8	Me		8	Sa		8	Lu	50	8	Je		8	Di		8	Di		8	Me		8	Ve	Fête de la Victoire	8	Lu	24	8	Me	
9	Sa		9	Ma		9	Je		9	Di		9	Ma		9	Ve		9	Lu	7	9	Lu	11	9	Je		9	Sa		9	Ma		9	Je	
10	Di		10	Me		10	Ve		10	Lu	46	10	Me		10	Sa		10	Ma		10	Ma		10	Ve		10	Di		10	Me		10	Ve	
11	Lu	33	11	Je		11	Sa		11	Ma	Armistice	11	Je		11	Di		11	Me		11	Me		11	Sa		11	Lu	20	11	Je		11	Sa	
12	Ma		12	Ve		12	Di		12	Me		12	Ve		12	Lu	3	12	Je		12	Je		12	Di		12	Ma		12	Ve		12	Di	
13	Me		13	Sa		13	Lu	42	13	Je		13	Sa		13	Ma		13	Ve		13	Ve		13	Lu	16	13	Me		13	Sa		13	Lu	29
14	Je		14	Di		14	Ma		14	Ve		14	Di		14	Me		14	Sa		14	Sa		14	Ma		14	Je	Ascension	14	Di		14	Ma	Fête nationale
15	Ve	Assomption	15	Lu	38	15	Me		15	Sa		15	Lu	51	15	Je		15	Di		15	Di		15	Me		15	Ve		15	Lu	25	15	Me	
16	Sa		16	Ma		16	Je		16	Di		16	Ma		16	Ve		16	Lu	8	16	Lu	12	16	Je		16	Sa		16	Ma		16	Je	
17	Di		17	Me		17	Ve		17	Lu	47	17	Me		17	Sa		17	Ma		17	Ma		17	Ve		17	Di		17	Me		17	Ve	
18	Lu	34	18	Je		18	Sa		18	Ma		18	Je		18	Di		18	Me		18	Me		18	Sa		18	Lu	21	18	Je		18	Sa	
19	Ma		19	Ve		19	Di		19	Me		19	Ve		19	Lu	4	19	Je		19	Je		19	Di		19	Ma		19	Ve		19	Di	
20	Me		20	Sa		20	Lu	43	20	Je		20	Sa		20	Ma		20	Ve		20	Ve		20	Lu	17	20	Me		20	Sa		20	Lu	30
21	Je		21	Di		21	Ma		21	Ve		21	Di		21	Me		21	Sa		21	Sa		21	Ma		21	Je		21	Di		21	Ma	
22	Ve		22	Lu	39	22	Me		22	Sa		22	Lu	52	22	Je		22	Di		22	Di		22	Me		22	Ve		22	Lu	26	22	Me	
23	Sa		23	Ma		23	Je		23	Di		23	Ma		23	Ve		23	Lu	9	23	Lu	13	23	Je		23	Sa		23	Ma		23	Je	
24	Di		24	Me		24	Ve		24	Lu	48	24	Me		24	Sa		24	Ma		24	Ma		24	Ve		24	Di		24	Me		24	Ve	
25	Lu	Journées 35 d'intégration	25	Je		25	Sa		25	Ma		25	Je	Noël	25	Di		25	Me		25	Me		25	Sa		25	Lu	Lundide Pentecôte	25	Je		25	Sa	
26	Ma		26	Ve		26	Di		26	Me		26	Ve		26	Lu	5	26	Je		26	Je		26	Di		26	Ma		26	Ve	À l'adaptation pédagogique	26	Di	
27	Me		27	Sa		27	Lu	44	27	Je		27	Sa		27	Ma		27	Ve		27	Ve		27	Lu	18	27	Me		27	Sa		27	Lu	31
28	Je		28	Di		28	Ma		28	Ve		28	Di		28	Me		28	Sa		28	Sa		28	Ma		28	Je		28	Di		28	Ma	
29	Ve		29	Lu	40	29	Me		29	Sa		29	Lu	53	29	Je					29	Di		29	Me		29	Ve		29	Lu	Clôture	29	Me	
30	Sa		30	Ma		30	Je		30	Di		30	Ma		30	Ve					30	Lu	14	30	Je		30	Sa		30	Ma		30	Je	
31	Di		31	Ve		31	Me		31	Lu		31	Me		31	Sa					31	Ma					31	Di					31	Ve	

BLOC 1
16 jours

BLOC 2
13 jours

BLOC 3
15 jours

BLOC 4
21 jours

BLOC 5
13 jours

STAGE 1
40 jours

STAGE 2
40 jours

STAGE 3
40 jours

AFGSU
3 jours

CONGES

STAGE 140h



77 rue de Salpinte
BP 61004
49015 ANGERS Cedex

Site : <https://simone-veil.paysdelaloire.e-lyco.fr/>

